

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

### **DATE CONVOCATION**

19 mars 2024

### **DATE D'AFFICHAGE**

19 mars 2024

### **Nombre de conseillers**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

*L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 02 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

**Etaient présents :** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

### **Absents excusés :**

**Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF**

**Mme EL KRIMI donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU**

**Absent non excusé :** Néant

**Secrétaire de séance :** M. Fabien LECERF

## **5. Réalisation d'un emprunt « court terme »**

### **Délibération DE05-02042024**

Au vu de l'avancement des travaux (boulangerie et épicerie bar restaurant) et donc du mandatement des factures et l'allongement des délais pratiqués par les partenaires financiers pour le versement des subventions octroyées, il est nécessaire de contractualiser un emprunt « court terme » pour une durée de deux ou trois ans. Le montant total des subventions déjà accordées est de 432 260,00€.

Nous avons reçu trois propositions : deux du Crédit agricole et une du Crédit mutuel

Le Conseil municipal décide de choisir l'offre du Crédit Mutuel sur 3 ans.

Il s'agit d'un prêt dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Montant total du financement : 200 000.00 euros

Durée du prêt : 3 ans Taux d'intérêt : 3,600 %/Variable

Echéance trimestrielle

Montant estimé des intérêts : 21 820,27€ sur la durée du prêt.

Frais de dossier : 200,00 euros

**Le Conseil municipal accepte, avec 15 voix pour, la présente délibération.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 4 avril 2024

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF

